## TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

# Appel à projet 2024 - Maîtrise de la demande en énergie RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS

DEMANDEUR							
Projet porté par : Collectivité de							
Affaire suivie par: Mme /M		Fonction :					
Téléphone :	Courriel:						
REN	SEIGNEMENTS AI	DMINISTRATIFS					
Nom et nature du bâtiment concerné :							
Adresse postale du chantier :							
Le projet se situe dans une zone desse	rvie en gaz naturel :	□ Oui	□ Non				
Le projet prévoit un raccordement du b	âtiment au réseau d	e gaz naturel : 🗆 Oui	□ Non				
Le projet se situe dans une zone protég Oui (proximité d'un monument historique		)	□ Non				
Le projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable,) :  □ Oui (joindre le justificatif) □ Non							
La Commune a eu recours à :  □ un Architecte, préciser les coordonnées	du contact :						
□ un Bureau d'études thermique. Préciser les coordonnées du contact :							
□ un Bureau d'études technique. Préciser les coordonnées du contact :							
La Commune a déjà réalisé un diagnos	□ Oui (fournir une copie) □ Non						
Autres précisions sur le projet :							
RE	ENSEIGNEMENTS	TECHNIQUES					
Surface du bâtiment à rénover : □ > 100 Surface précise du bâtiment à rénover							
	m².						
□ Extension : surface construite =							
Date et nature de l'éventuelle dernière	renovation :						
Date prévisionnelle de début des trava	ıx :						
Durée estimée des travaux :							
Une partie des travaux de rénovation s	era t'elle réalisée en	Régie ? □ Oui	□ Non				

Type de chauffage	existant :							
□ Electrique				plaquettes, 🗆 🤉				
□ Gaz naturel					e : □ sur pieu, □ sur ı	nappe phréatique		
□ Fioul	□ Pompe à chaleur □ <b>Air/Eau</b> ; □ <b>Eau/Eau</b>							
□ Gaz propane	□ Autre Energie renouvelable :							
Poste(s) concerné	(s) par les travaux	envisagés :	1					
	La commune va réaliser plusieurs types de travaux DE RENOVATION THERMIQUE : □ OUI							
BOUQUET DE TRAVAUX	(voir règlement)							
HOWAOX	NON							
	<ul> <li>Murs extérieu</li> </ul>							
	<ul><li>□ isolation intérieure</li><li>□ isolation extérieure</li></ul>		□ Toiture	□ Menuiseries	□ Planchers bas			
☐ Traitement de I	l'Etanchéité à l'air	(poste obligato	oire)					
☐ Traitement des	ponts thermiques	;						
□ VENTILATION	· OBI IGATOIRE							
	C LE CHANGEMENT DE		□ Ventilation SIMPLE FLUX □ Ventilation DOUBLE FLUX					
VITRAGE	WILINI DL							
☐ Production de	o obolour :	□ Electrique □ Fioul						
Production de	☐ Gaz haturer ☐ Gaz propane							
□ Eau chaude s	□ Electrique □ Fioul □ Gaz naturel □ Gaz propane							
	□ Bois □ Solaire thermique							
	l'une énergie  □ Pompe à chaleur □ Air/Eau ; □ Eau/Eau □ Géothermie de surface (sur pieu, sur nappe phréatique)							
renouvelable :		□ Geotnerm □ Autre :	nie de s	surrace (sur pie	eu, sur nappe pnreat	ique)		
☐ Régulation du								
☐ Usages électr	riques : éclairage LE	——— ED, détecteurs	s de pre	ésence,	<del></del>			
	<u> </u>			CIERS SUR	LE PROJET			
T	Montant prévisionnel en euro HT :							
□ Travaux n'ayant pas encore fait l'objet d'une consultation ou de l'attribution d'un marché :								
			STRUC	CTION DU PI	ROJET			
Observations diverse	es							
Date de la délibérat	tion de principe ·							
Nom et signature du		llectivité ·						
Date :	roprocontant do la co	nootivito i						
	dossion (à dénos	or avant la 01	1/07/20	22 011 14/10/2	022)			
Pièces à joindre au dossier : (à déposer avant le 01/07/2022 ou 14/10/2022)  Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.								
<ul> <li>Deliberation de la Commune avec plan de financement previsionnel.</li> <li>plan du bâtiment.</li> </ul>								
□ Planning et nature d'occupation du bâtiment,								
□ Diagnostic et étude réalisé(s) : diagnostic thermique ou un audit énergétique								
□ Les devis ou les chiffrages estimatifs des travaux. Pas de consultation attribuée sauf dérogation exceptionnelle*								
			-		, menuiseries, ventila	ation, équipements de		
•	aleur et énergie reno			•				
□ Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.								

## Certificats d'Economie d'Energie

Le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci, dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maitrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF. Sauf dérogation, les travaux ne devront pas commencer avant l'arrêté d'attribution de l'aide par le SIECF (voir fiche Etape du dossier).

#### Les devis et les factures devront :

- indiquer l'adresse des travaux.
- présenter des mentions spécifiques aux fiches CEE éditées par le Ministère de la transition Ecologique (résistance thermique, surface,Uw,Sw ...)

## Les produits d'isolation doivent être de qualité reconnue :

- Pour les isolants : LABEL ACERMI ou Avis technique du CSTB ou Avis technique européen.
- Pour les Fenêtres, portes -fenêtre, baies vitrées, volets : Norme NF CSTBat, label ACOTHERM, label CEKAL.

## Lignes éligibles au montant des travaux

Avant l'attribution d'une aide, le TE Flandre pourra fournir une simulation du montant en fonction des estimations fournies par les devis ou le maître d'œuvre.

A titre d'information, les lignes aidées porteront principalement sur les éléments suivants :

#### Eléments aidés par le TE Flandre en euro Hors Taxe.

A détailler dans les devis et les factures

Créer une ligne spécifique pour les éléments suivants :

Volet bâtiment

- coût unitaire de fourniture des isolants standard ou éco-matériaux, pare vapeur, freine vapeur et accessoires de pose de l'isolant, des matériaux d'étanchéité à l'air.

#### Dans le cas d'isolation interne des murs :

- coût de montage et démontage des radiateurs,
- coût de jointement des plaques
- coût des plaques de plâtres ou revêtements bois disposant du label FSC ou PEFC

## Dans le cas d'isolation par l'extérieur :

- coût de l'enduit de recouvrement de l'isolant

#### Menuiseries:

- Coût de fourniture et pose des fenêtres, (exclure le coût des petits bois décoratifs incorporés entre les doubles vitrages)
- Coût de fourniture et pose de volets ou de protections solaires par l'extérieur

## Ventilation simple ou double flux

- Coût de fourniture des bouches, du système de détection et du circuit aéraulique, du moteur

#### Coût de fourniture :

- du système de production de chaleur (hors chauffage électrique)
- du système couplé à une énergie renouvelable : chaudière Bois, panneaux solaire thermique/ photovoltaïque, pompe à chaleur, sonde géothermique de surface (sur pieu, sur nappe phréatique).

## Travaux de Traitement de ponts thermiques

Travaux Etanchéité à l'air : membrane, enduit à la chaux, scotch ...

Usages électriques : éclairage LED uniquement (voir annexe), détecteurs de présence, ...

- Coût de main d'œuvre (entreprise)
- Coût de main d'œuvre (régie)

#### Modalités de versement

- Un acompte de 40% à la signature des devis et à l'émission de l'ordre de service et sur demande de la commune ;
- Un versement du solde à réception du chantier (Le TE Flandre devra être associé à la réception de chantier), sur présentation :
  - o des factures détaillées du prestataire mentionnant les travaux de rénovation éligibles aux CEE et certifiées par le comptable du trésor public. (une vérification par le TE Flandre est recommandée avant le mandatement de la facture par la commune)
  - o du procès-verbal de réception du chantier signé par le prestataire,
  - o les attestations valorisant les Certificats d'économies d'énergie complétées par le prestataire. (document papier ou dématérialisé)
  - o les fiches techniques du matériel posé.
- Les factures devront être présentées au TE Flandre au maximum 8 mois après la date de facturation. Passé ce délai, le TE Flandre se réserve le droit de déduire le bénéfice des CEE au montant de l'aide MDE (Suite au dépassement de la durée de la convention CEE avec l'obligé).

## Les dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier à l'attention de :

M. Le Président - TE Flandre Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK

Ou par courriel à : contact@teflandre.fr

Dépôt des dossiers avant le 1er juillet 2024 ou 15 Octobre 2024

#### Pièces à joindre au dossier :

- plan du bâtiment.
- Délibération de la Commune avec plan de financement prévisionnel.
- Autorisation d'urbanisme,
  Diagnostic et étude réalise
  Le devis (ou bordereau consultation est en cours,
  Fiches techniques des consultation lumir
  - □ Diagnostic et étude réalisé(s) au préalable (si existant).
  - □ Le devis (ou bordereau de prix) de(s) l'entreprise(s) attributaire(s) des travaux ou, si la procédure de consultation est en cours, le chiffrage estimatif détaillé des travaux.
  - □ Fiches techniques des différents matériaux utilisés (isolants, équipements de production de chaleur, fenêtres, ventilation, luminaires, etc.).
  - Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet.

Les agents du **TE Flandre** se tiennent à la disposition des collectivités pour toute question : **Agnès DECOOL, Pôle Transition Energétique, Tél : 07 88 56 39 40 Mail** : adecool@teflandre.fr.